



COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

Centre de régulation du courrier

Pourquoi FO n'a pas signé l'accord sur l'organisation du travail « CR, SINCRO »

► Définition d'un accord :

Pour qu'un accord soit signé par les deux partis, il faut que chacun y trouve son compte, c'est un postulat de base !

Lors de la bilatérale du jeudi 26 août 2010, FO a fait part des revendications de tous les CR aux dirigeants de la DRLC.

Aucunes n'ont été prises en considération, rejet total et global de la direction. Alors que nous sommes en pleine négociation sur la **santé au travail avec la direction du courrier, la DRLC fait état d'un mépris total envers la santé des personnels des CR en passant en force.**

FO rappelle ses principales revendications :

- 1. sortir les centres d'IDF de l'accord, ou mettre en place dans l'accord une organisation horaire spécifique pour cette zone, comme pour SINCRO.**
- 2. IDF : organisation du service avec 11 cadres régulateurs.**
- 3. pour tous, les horaires proposés ne sont pas en adéquation avec le trafi.**
- 4. refus de tous les Centres de Régulation de l'horaire de soirée (15h-22h).**
- 5. maintien des 2 nuits sur 4.**
- 6. III.3 grade de base pour tous les cadres régulateurs.**

Tant que la DRL n'acceptera pas de revoir sa copie, FO n'engagera pas sa responsabilité.

FO : vos revendications,
notre combat !